

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. RODET, MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. FROGER, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. LEHMANN, MME LOISEL, M. DEVILLIERS, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND et MME BESANÇON, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. BRETON par M. MATT, MME ROCH par M. MARCONNET, M. GAK par M. RODET, MME TURPIN par MME RAFOUJAULT, M. PICARD par MME MILLER, MME NOEL par MME LOISEL et M. MONGUILLON par M. JOSSERAND.

Absentes excusées : MME DEBLEDS et MME MONCHANIN.

Absentes : MME BETTI, MME ODERMATT et MME BOUTRIN.

Madame Sandrine BESANÇON a été élue secrétaire de séance.

Avant de commencer le Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'ensemble des élus à observer une minute de silence en hommage aux personnes touchées par l'attaque terroriste de Trèbes le 23 mars dernier.

Monsieur le Maire indique que, suite à un entretien avec les services de la Sous-Préfecture de Palaiseau l'après-midi même du conseil municipal, la 2^{ème} question inscrite à l'ordre du jour, relative à la DETR 2018, n'a plus lieu d'être présentée.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2018-014-3 du 12 février 2018 portant contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'une maison de santé ZAC de la Mare aux Bourguignons.

Décision n°2018-015-3 du 19 février 2018 portant marché pour l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet, agrément d'un sous-traitant.

Décision n°2018-016-3 du 1^{er} mars 2018 portant marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin, agrément d'un sous-traitant.

Décision n°2018-017-3 du 1^{er} mars 2018 portant marché pour l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet, agrément d'un sous-traitant.

Décision n°2018-018-12 du 9 mars 2018 portant passation d'une convention de partenariat pour un spectacle dans le cadre du festival dedans-dehors et fixation du droit d'entrée pour le spectacle « Le Grand Frisson », organisé le samedi 17 mars 2018.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022 et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le C.I.G. de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités,

APPROUVE le classement de 6 voies privées dans le domaine public communal,

APPROUVE le déclassement de 567 m² de la rue Théophile le Tiec en vue de son aliénation,

ATTRIBUE une subvention de 37,70 € par élève à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alphonse Daudet, au titre de la participation aux frais d'un séjour au Puy du Fou en juin 2018,

DECIDE l'organisation de quatre séjours pour le service « Enfance et Jeunesse » au cours de l'été 2018 et **FIXE** la participation des familles et celle de la commune aux frais des séjours comme suit :

Bénéficiaires	Prestataire	Coût du séjour par participant	Participation		
			Participation Familles	Participation Commune	Enfants Hors Commune
Enfants et Jeunes	1 séjour Vélo à SAINT CHÉRON (12 participants de 10 à 13 ans) du 9 au 14 juillet 2018				
	Tohapi	171,74 €	114,49 €	57,25 €	171,74 €
Enfants	1 séjour Écocentre à SAINT VÉRAIN (15 participants de 7 à 9 ans) du 16 au 21 juillet 2018				
	Acali	295,33 €	196,89 €	98,44 €	295,33 €
Enfants et Jeunes	1 séjour Multi-Activités à LA FOUILLADE (24 participants de 8 à 17 ans) du 23 juillet au 1 ^{er} août 2018				
	Association Droit au Lac	460,51 €	307,01 €	153,50 €	460,51 €
Enfants et Jeunes	1 séjour Multi-Activités à GIFFAUMONT (18 participants de 8 à 17 ans) du 20 au 29 août 2018				
	Ligue de l'enseignement - Meuse	516,36 €	344,24 €	172,12 €	516,36 €

VOTE le budget primitif principal de la Commune, exercice 2018, qui est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

↳ Section de fonctionnement :	5 716 295,55 €
↳ Section d'investissement :	6 262 632,00 €

AUGMENTE les taux d'impositions suivants :

↳ Taxe d'habitation :	15,74 %
↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,72 %
↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	83,72 %

REFUSE le projet de motion présenté par le groupe de la liste « Rassembler Egly » au sujet de la restructuration hospitalière en Essonne.

Informations diverses :

Monsieur le Maire indique que les prochains Conseils Municipaux auront lieu les mercredis 23 mai et 27 juin 2018.
Il rappelle également que le lundi 9 avril 2018 à 19h, se tiendra le tirage au sort des jurés d'assises.

La séance est levée à 22 heures 30

Fait à Egly, le 4 avril 2018



Le Maire

Gérard Marconnet